Bombe factice près d'une église de l'Oise : "Après avoir fini mes bières, je m'ennuyais", se défend Soufiane G., condamné à 6 mois ferme

30/06/2022 à 22h14



Trahi par son ADN, Soufiane G., 44 ans, a été interpellé mercredi et jugé dans la foulée, ce jeudi, par le tribunal de Compiègne. À la barre, l'homme est penaud et ne semble pas réaliser les conséquences de son acte. Il a pourtant été condamné à 18 mois de prison, dont six ferme, pour avoir fabriqué une bombe factice le 23 février dernier, qu'il avait abandonnée au pied d'un immeuble.

À un endroit qui a suscité la stupeur du parquet. « Vous vous rendez compte ? Elle était à 30 mètres d'une église et à 15 mètres d'une école, à la vue de tous, en plein après-midi ! C'est un cantonnier qui l'a trouvée, à 2 mètres d'un compteur à gaz, appuie Marie-Céline Lawrysz, procureure de la République. Cet engin a fait peur, il a terrorisé tout un quartier. »

(…) « Je m'ennuyais, c'était pour passer le temps, explique-t-

il. Je n’ai pas réfléchi. J’ai ramassé des trucs par terre à gauche et à droite après avoir terminé mon pack de bières. »

(…) « La société l’a abandonné, rien n’a été fait pour le remettre sur les rails, plaide son avocate, Chloé Tourre. Il a lâché prise, il consomme alcool et drogue et s’abrutit devant la télé. C’est juste un Géo Trouvetout alcoolisé qui avait l’impression de fabriquer quelque chose d’intelligent. » « Vous auriez dû faire un château de canettes de bière, on n’en serait pas arrivé là », souffle la présidente du tribunal, Laura Constantin

Soufiane G. a six mentions à son casier judiciaire et est connu des services de police. «Consommation de stupéfiants, conduite d’un véhicule sans assurance, sans permis, destruction du bien d’autrui, violences sur conjoint, escroquerie à la taxe carbone en bande organisée… », liste la présidente, en le regardant avec insistance.

Le Parisien

(Merci à Alan Nanas)